

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 39

Date de révision: 20.09.2019

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit hthSpa™ OXYGENE ACTIF pastilles 20g

Code du produit 11512 hth Spa
UFI MHJ0-E0AF-W00A-354K

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations
déconseillées**

Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

PC8 Produits biocides

Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

ARCH WATER PRODUCTS FRANCE
BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE
phone : +33 (0)2 47 23 43 00
fax : +33 (0)2 47 23 12 21

framsds-reach.france.euwater@lonza.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Europe >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

France - INRS - Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

(suite page 2)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 39

Date de révision: 20.09.2019

Nom du produit hthSpa™ OXYGENE ACTIF pastilles 20g

(suite de la page 1)

Suisse - Pour tout renseignement d'ordre médical, numéro d'urgence du Tox Info Suisse "145" (+41 44 251 51 51).

Africa & Middle East >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP et en tenant compte des résultats de test commandités par le fabricant (Cf. Rubrique 11)

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 39

Date de révision: 20.09.2019

Nom du produit hthSpa™ OXYGENE ACTIF pastilles 20g

(suite de la page 2)

P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

CAS: 70693-62-8 EINECS: 274-778-7	bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	50-<100%
CAS: 10043-35-3 EINECS: 233-139-2 Reg.nr.: 01-2119486683-25-XXXX	acide borique ⚠ Repr. 1B, H360FD	2,5-<5,5%

SVHC

Contient moins de 5.5% d'acide borique (Repr. 1B; H360FD: C ≥ 5,5 %)

L'acide borique fait partie de la liste des substances candidates à l'inclusion dans la liste des Substances Extrêmement préoccupantes (SVHC - Substances of Very High Concern) de l'ECHA

CAS: 10043-35-3	acide borique
-----------------	---------------

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 39

Date de révision: 20.09.2019

Nom du produit hthSpa™ OXYGENE ACTIF pastilles 20g

Indications complémentaires :

(suite de la page 3)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales : Ammener les sujets à l'air frais

après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Rincer à l'eau chaude

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Jet d'eau

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Poudre d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 39

Date de révision: 20.09.2019

Nom du produit hthSpa™ OXYGENE ACTIF pastilles 20g

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

Manipulation :



**NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT
NE JAMAIS DISSOUDRE AVANT USAGE**

Préventions des incendies et des explosions:

La matière / le produit est un stimulant de feu à l'état sec

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les matières inflammables

Ne pas conserver avec les agents de réduction

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :

Gants en caoutchouc



Gants de protection.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 39

Date de révision: 20.09.2019

Nom du produit **hthSpa™ OXYGENE ACTIF pastilles 20g**

(suite de la page 5)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme :	Tablettes
Couleur :	blanc
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH (30 g/l) à 20 °C: 1,5 à 2,5

Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé

Point éclair: non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non déterminé.

Température de décomposition : 70 °C

Auto-imflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion :

inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.

Pression de vapeur : Non applicable.

Densité à 20 °C: 1,8 g/cm³

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 39

Date de révision: 20.09.2019

Nom du produit **hthSpa™ OXYGENE ACTIF pastilles 20g**

(suite de la page 6)

Densité relative. Non déterminé.
Densité de vapeur: Non applicable.
Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

Viscosité :
dynamique : Non applicable.
cinématique : Non applicable.

Teneur en solvants :
solvants organiques 0,0 %

Teneur en substances solides : 100,0 %

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines

Réactions au contact de matières combustibles

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

gaz/vapeurs toxiques

Oxydes de soufre (SOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 10043-35-3 acide borique

Oral	LD50	2660 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Effet primaire d'irritation :

de la peau :

Test de (non) corrosivité:

In vitro skin corrosion : Human skin Model test / RPF 1512 – Batch: 09-254A / Study HSMC-PH-09/3044 / Laboratoire Phycher / Arch water Products France

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 8)

-FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 39

Date de révision: 20.09.2019

Nom du produit hthSpa™ OXYGENE ACTIF pastilles 20g

(suite de la page 7)

Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Contient moins de 5.5% d'acide borique (Repr. 1B; H360FD: C ≥ 5,5 %)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité**

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Effets écotoxiques :****Remarque :** Nocif pour les poissons.**Autres indications écologiques :****Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :**

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 39

Date de révision: 20.09.2019

Nom du produit hthSpa™ OXYGENE ACTIF pastilles 20g

(suite de la page 8)

Produit de nettoyage recommandé :
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU Non classé au transport

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non classé au transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non classé au transport

ADR, IMDG, IATA

Classe NA

14.4 Groupe d'emballage Non classé au transport

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

RÈGLEMENT (UE) No 528/2012

A utiliser de préférence avant : voir date sur emballage

Après rinçage dans l'eau de la piscine cet emballage peut être confié à la filière de recyclage

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Rubrique(s) ICPE : Non classé

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Contient moins de 5.5% d'acide borique (Repr. 1B; H360FD: C ≥ 5,5 %)

L'acide borique fait partie de la liste des substances candidates à l'inclusion dans la liste des Substances Extrêmement préoccupantes (SVHC - Substances of Very High Concern) de l'ECHA

CAS: 10043-35-3 | acide borique

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 39

Date de révision: 20.09.2019

Nom du produit hthSpa™ OXYGENE ACTIF pastilles 20g

(suite de la page 9)

Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations relatives au Règlement Détergents 648/2004/CE N/A**Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR